

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du JEUDI 17 DECEMBRE 2020 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 17 décembre 2020 à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, M. DEGUIN Gérard, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Étaient représentés :

- Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline pouvoir à Mme Laurence LAMY.
- Mme CHATOT Magali pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
- Mr MOINEAU Philippe pouvoir à Mr AMELING Christian.
- Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
- M. ROULET Pascal pouvoir à Mr BIELLE-BIARREY Laurent
- Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme LAMY Laurence.
- Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme FERRAND Isabelle.
- Mme DELESCLUSE Pauline pouvoir à Mr JEANNE Vincent.

Absente : Mme ESPINASSE France.

Madame Isabelle FERRAND a été désignée secrétaire de séance.

2020.77 OBJET : ECOLE PRIMAIRE BRASSENS - TRAVAUX DE REFECTION TOITURE ET ACCESSIBILITE - DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES BATIMENTS SCOLAIRES 1^{er} DEGRE.
VOTE : Pour : 28.

Mes chers collègues,

Dans le cadre des travaux d'investissement sur les bâtiments scolaires, la Commune prévoit d'intervenir sur l'école primaire Georges Brassens.

Cette école a été construite en 1989, soit depuis il y a plus de 30 ans. Elle représente une surface de 1575 m² en rez-de-chaussée avec 690 m² de préau et auvent, un étage de 700 m² et compte 310 élèves répartis en treize classes dont une classe d'inclusion pour des enfants présentant des difficultés d'apprentissage ou des troubles du comportement.

Vu la taille du bâtiment, il convient d'intervenir périodiquement et les travaux prévus en 2021 concernent la réfection des toitures goudronnées (2^{ème} phase) et la fin de la mise en accessibilité.

Les travaux de réfection des 160 m² de toiture sur la zone entrée, sur les sanitaires et sur le préau avec complément d'isolants polyuréthane de 100 mm, conformément aux préconisations de l'étude énergétique, s'élèvent à 18 500 € HT.

La mise en accessibilité restante du bâtiment concerne le remplacement des portes extérieures en aluminium avec profil anti pince doigts sur l'entrée principale, l'accès aux deux cours et le réfectoire. Cette mise en accessibilité s'élève à la somme de 13 500 € HT.

La totalité des travaux est estimée à 32 000 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, d'autoriser Madame Le Maire à :

SOLLICITER auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental une subvention au taux de 20% au titre des bâtiments scolaires du 1^{er} degré, soit une subvention de 6400 €, pour la réalisation de cette opération d'un montant estimé à 32 000 € HT.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de solliciter auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental une subvention au taux de 20% au titre des bâtiments scolaires du 1^{er} degré, soit une subvention de 6400 €, pour la réalisation de cette opération d'un montant estimé à 32 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 21 décembre 2020

Pour copie conforme

Madame Le Maire

Laurence LAM

